

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2005-012 R1		Diffusion : B	Date d'émission : 16 février 2005	Page : 1/1
	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.			<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	<i>Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.</i>				
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : F-2005-012 édition originale			
Responsable de la navigabilité du matériel : DASSAULT AVIATION		Type(s) de matériel(s) : Avions FALCON 900EX, FALCON 2000EX			
Certificat(s) de type n° 163, A.008 Fiche(s) de données n° 163, A.008					
Chapitre ATA : 31	Objet : Systèmes de signalisation et d'enregistrement - Synchronisation des NIC (Honeywell EPIC Network Interface Controllers)				

AVIS D'ANNULATION

Cette Révision 1 annule la consigne de navigabilité (CN) F-2005-012 qui est remplacée par la CN F-2005-024 pour les FALCON 900EX et par la CN F-2005-025 pour les FALCON 2000EX.

Cette Révision de CN est approuvée sous la référence AESA n° 2005-1381 du 09 février 2005.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

Edition originale : Dès réception de la CN urgente
 émise le 13 Janvier 2005
Révision 1 : 27 janvier 2005